

CS

Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation

Certificat de Spécialisation

UNE FORMATION PROFESSIONNALISANTE

Le Certificat de Spécialisation (CS) de niveau 4 est enregistré au Répertoire Nationale de la Certification Professionnelle (RNCP), et est délivré par le ministère de l'agriculture.

La formation permet d'acquérir des compétences complémentaires dans le domaine de la production en agriculture biologique et sa commercialisation .

UN AVENIR PROFESSIONNEL

Secoué par des crises successives, notre modèle agricole ne cesse d'être remis en cause.

Des producteurs se tournent vers le bio ou une agriculture raisonnée pour utiliser moins de produits phytosanitaires.

Quant aux consommateurs, soucieux de la qualité de leur alimentation, ils choisissent de plus en plus les circuits courts et les produits de qualité.

POURSUITE D'ÉTUDES

Le premier objectif de la formation est l'insertion professionnelle.

Mais, Il est tout à fait possible de compléter votre formation en vous dirigeant vers un autre Certificat de Spécialisation (CS), un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) ou un BTS ACSE (de niveau 5).

*Le certificat de spécialisation ne permet pas d'acquérir un niveau supérieur à celui ayant permis l'inscription dans le CS.

 21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE

 cfppa.abbville@educagri.fr

 www.lycee-baie-de-somme.fr

Contactez-nous

03 22 20 77 65 

Interlocuteur : Mme Blandine DECOENE, Référente de la Filière Agriculture

 blandine.decoene@educagri.fr

CS Conduite de productions en agriculture biologique et Commercialisation

QUI PEUT ENTRER DANS LA FORMATION ?

FORMATION CONTINUE

- Demandeur d'emploi. Avoir validé son projet professionnel auprès de son conseiller
- Salarié d'entreprise privée ou publique
- Personne ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Candidat ayant obtenu une certification partielle par la formation ou par la VAE

DE PLUS

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 dans le domaine agricole ou horticole (BP agricole, BAC professionnel agricole, BTa, BTSa)
- Ou d'un diplôme ou titre homologué de niveau au moins équivalent, de spécialité voisine, ou d'attestation de suivi de formation reconnue dans les conventions collectives
- Entretien individuel
- Test de positionnement

APTITUDES ATTENDUES

- Disponible et flexible
- Capacité d'observation et d'analyse
- Adresse manuelle
- Bonne condition physique
- Soucis de la sécurité et respect des normes destinées à protéger l'homme et l'environnement
- Capacité relationnelle et commerciale

FINANCEMENT

- **Demandeur d'emploi** : Le coût d'un parcours s'élève à 6815,20 € et est pris en charge par le Conseil Régional des Hauts de France
- **Salarié** : La prise en charge financière peut être assurée par l'employeur, les OPCO, ou le Compte Personnel de Formation (CPF)
*Contactez nous pour plus d'informations

DURÉE DE FORMATION

- DURÉE : 1 AN**
- 560 H en centre
 - 420 H en entreprise.

VALIDATION VISÉE

- UCC1 : Organiser un système de production en respectant la réglementation et les principes de l'agriculture biologique
- UCC2 : Mettre en oeuvre les techniques de production spécifiques à l'agriculture biologique
- UCC3 : Analyser les résultats technico-économiques des productions conduites en agriculture biologique et les conséquences d'une conversion

Evaluations par Unité capitalisable (UC) :

- Les UC sont toutes indépendantes les unes des autres. La certification est validée lorsque toutes les UC sont acquises

* Les UC non obtenues peuvent être repassées pendant 5 ans

LES POINTS FORTS DU CENTRE

- Situé en centre ville proche des commerces et de toutes commodités
- Plateau technique et atelier de stockage du matériel professionnel
- Atelier fer et machinisme
- Centre de ressources et centre de documentation et d'information
- Restauration : cantine du lycée et salle à disposition pour les stagiaires de la formation continue
- Locaux adaptés aux personnes en situation de handicap et accompagnement individualisé avec notre référent

ACCÈS ABBEVILLE :

- Par Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF : Ligne Paris / Calais
- Bus scolaires



" L'agriculture biologique devrait être la première activité de santé publique ! "